

ASSEMBLÉE NATIONALE
8 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 846)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE1016

présenté par
M. Lioger, rapporteur

ARTICLE 54

À l'alinéa 18, substituer aux mots :

« tendant, en particulier en centre-ville, à »

les mots :

« favorisant, en particulier en centre-ville, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.